

dont elles sont séparées, dans la partie occidentale, par le 49<sup>e</sup> parallèle du Globe terrestre.

Les sept provinces organisées occupent seulement le quart du territoire total, et voici dans quelle proportion est répartie cette étendue entre les sept provinces; nous y ajoutons les chiffres de population, calculés pour 1887, d'après le mouvement de ces chiffres entre les deux recensements de 1871 et 1881 :

PROVINCES.	Etendues relatives.	Nombres proportionnels.	Population.	Pour cent.
1 Province de Québec.....	0,234	78	1 474 000	30
2 Province d'Ontario . ....	0,126	42	2 113 000	43
3 Nouvelle-Ecosse ... .....	0,026	9	476 000	9,8
4 Nouveau-Brunswick.....	0,034	11	345 000	7,1
5 Prince-Edouard.....	0,003	1	119 000	2,4
6 Colombie-Anglais.....	0,424	108	85 000	1,7
7 Manitoba.....	0,153	51	135 000	2,8
Territoires.....	„	“	136 000	2,8
Totaux.....	1,000	300	4 883 000	100

Voici les principales villes du Canada avec les populations calculées pour 1887, d'après la marche des recensements de 1871 et de 1881 :

1 Montréal,	Québec	179 000	17 Ste-Catherine	Ontario	10 800
2 Toronto,	Ontario	110 000	18 Brantford,	“	10 700
3 Québec,	Québec	64 000	19 Sherbrooke,	Québec	9 800
4 Hamilton,	Ontario	43 000	20 Rockville,	Ontario	9 500
5 Halifax,	N-Ecosse	41 000	21 Trois-Rivrs,	Québec	9 400
6 Ottawa,	Ontario	32 000	22 Chatham,	Ontario	9 400
7 Winnipeg,	Manitoba	31 000	23 Peterboro,	Ontario	8 600
8 Saint-John,	N-Brun. ....	30 000	24 Victoria,	Colombie	8 500
9 London,	Ontario	23 000	25 Levis,	Québec	8 200
10 St-Thomas,	“	18 000	26 Hull,	“	7 800
11 Portland,	N-Brun. ....	17 000	27 St-Henri,	“	7 200
12 Kingston,	Ontario	15 000	28 St-Hyacinthe,	“	6 600
13 Charlottetown	Prince-Ed.	13 300	29 Woodstock,	Ontario	6 400
14 Stratford,	Ontario	12 300	30 Fredericton,	N-Brun. ....	6 300
15 Guelph,	“	12 200	31 Galt,	Ontario	6 200
16 Belleville,	“	11 300	32 Sorel,	Québec	5 900

### GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Canada est sous l'autorité d'un *Gouverneur-Général* représentant la Reine d'Angleterre, Sa Majesté *Victoria I*, qui règne depuis 1837. Le *Gouverneur-Général* sanctionne et promulgue les lois, commande les forces de terre et de mer, et a seul le droit de faire grâce. Il est assisté d'un *Conseil Privé*, dont les 13 membres se partagent les divers départements ministériels.

La législation fédérale est confiée à un *Sénat* de 78 membres nommés à vie, et à une *Chambre des Communes*, dont les 211 députés sont élus